

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-47

L'an deux mil vingt-deux

Le premier décembre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} adjointe, en l'absence du Maire, Serge GUERIN.**

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M. GUERIN, Mme BLANC

Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ

Date de Convocation : 24 novembre 2022

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} Adjointe au Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 10/02/2022 ;

Madame la 1^{ère} Adjointe explique qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail et des nouvelles tâches incombant au service secrétariat, le temps de travail nécessaire augmente.

Elle indique que, compte tenu de ces précédentes données, il convient de réorganiser les services de la collectivité, en augmentant de 5 heures le temps de travail hebdomadaire du poste de secrétaire administrative polyvalente, d'une part pour permettre à l'agent l'occupant d'approfondir les dossiers importants, et d'autre part, afin de permettre à l'agent de seconder la secrétaire de Mairie.

Elle propose donc de supprimer l'actuel emploi de secrétaire administrative polyvalente relevant du cadre d'emplois d'Adjoint administratif d'une durée de 30h00 hebdomadaires et de créer un emploi similaire d'une durée de 35h00 hebdomadaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** les propositions de Madame Christèle MAYOUSSIER, 1^{ère} adjointe au Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Pour le Maire,
La première Adjointe,
Christèle MAYOUSSIER



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	5	1 : 31h15 1 : 29h52 1 : 23h01 1 : 15h29 1 : 08h39
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h46
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

